Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 13 (1875)
Heft: 6

Artikel: Lausanne, le 6 février 1875
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-183188

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Treizième année. N° 6. Samedi 6 Février 1875.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 6 février 1875.

On nous communique les lignes suivantes :

« Notre jeunesse académique est en émoi ; elle est actuellement sous le coup d'un arrêté émanant du pouvoir exécutif de notre bonne ville de Lausanne; cet arrêté rappelle, du moins pour la forme, ces lois consistoriales qui nous régissaient au temps de leurs Excellences de Berne. Citons plutôt les termes mêmes du décret :

La Municipalité de Lausanne n'accordera plus cette année, après onze heures du soir, de permission aux Sociétés d'étudiants de notre ville.

Tout étudiant arrêté, après onze heures, pour trouble à la paix publique, sera mis en cellule jusqu'au matin.

Nul n'ignore que jusqu'ici notre jeunesse studieuse a joui d'une sorte de privilége qu'elle considérait comme acquis. Chaque semaine, moyennant permission spéciale de la police, les diverses sociétés pouvaient prolonger leurs réunions jusqu'à minuit. Désormais, il n'en sera plus ainsi. Dès onze heures, les étudiants devront reprendre paisiblement le chemin de leurs demeures et pourront jeter un regard d'envie sur ces heureux bourgeois, sur ces fortunés jeunes gens qui n'ayant pas contre eux un passé qui les condamne, pourront heurter au poste de police, sûrs d'y obtenir la permission qu'ils réclament.

Rassurez-vous sur le sort de vos enfants, mères inquiètes, parents soucieux de leur avenir, qui envoyez dans la capitale ces fils sur lesquels vous fondez vos plus légitimes espérances; rassurez-vous, pères, qui dans votre jeunesse avez peut-être été surpris veillant, après onze heures; la Municipalité de Lausanne veille sur eux, oui, rassurez-vous; quand vous entendrez sonner minuit au vieux clocher de la petite église, dites-vous qu'à cette heure-là votre enfant est dans les bras de Morphée ou qu'il pense à vous entre les murs de sa cellule.

Réjouissez-vous aussi, membres des Sociétés de tempérance, vous qui travaillez activement à la répression de l'abus des boissons alcooliques, désormais la jeunesse académique apprendra à modérer ses penchants; à onze heures, les étudiants convertis regagneront leurs appartements, non sans jeter peut-être un regard d'envie sur certains cafés brillamment éclairés. Mais si, par mégarde, quelques-uns d'entre eux, les plus audacieux, allaient s'arrêter devant ces lieux, un sergent de ville leur adresserait certainement cette injonction : « Il faut que jeunesse passe. »

Voilà donc la situation; la décision de la Municipalité fait le sujet des conversations, des groupes nombreux se forment sous les tilleuls séculaires de la cour du Collége; mais notre jeunesse académique ne se départit point de cette dignité qui l'a souvent caractérisée. Aussitôt que la décision a été communiquée au Corps des étudiants, le sénat particulier s'est réuni en séance extraordinaire, et si nous sommes bien informés, après s'être déclaré compétent sur la matière, il a décidé de demander à la Municipalité sur quels considérants se base la décision qui lui a été communiquée, et après avoir pris connaissance des accusations qui auront pu la motiver, de procéder à une enquête sur la question de savoir si ce sont aux étudiants seuls que sont imputables les faits incriminés, ou bien si d'autres jeunes gens y ont pris aussi part, car *il faut que le public sache que ce ne sont pas aujourd'hui les étudiants qui seuls portent la casquette.*

Cette mesure semble aux uns devoir amener une ère de tranquillité, de calme, de repos, tandis que d'autres, de fort bons esprits également, n'y croient pas, lorsqu'ils veulent bien jeter un coup d'œil rétrospectif sur les belles années pendant lesquelles ils ont porté la casquette rouge, la casquette blanche ou la casquette verte, et que, au coin du feu, lisant dans leur journal quelque escapade nocturne, ils sont obligés d'avouer que dans leur temps ils en ont fait bien davantage.

Le communisme en Suisse.

(1845-1846)

Le communisme, qui se propose d'assurer le bonheur du genre humain par une égale répartition des biens et des maux, est une théorie aussi ancienne que la société. En Orient, la vie monastique, qui est la forme théocratique du communisme, est antérieure aux plus anciens monuments historiques et continue de fleurir, grâce à la douceur du climat, qui ne donne à l'homme que des besoins restreints. Ce fut sans doute dans ces institutions